

## Pierre de Félice, Vers le Pool agricole

**Légende:** En janvier 1951, Pierre de Félice, sénateur du Loiret et délégué français à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, plaide dans les colonnes de la revue Notre Europe pour la mise en place d'un pool agricole européen.

**Source:** Notre Europe. dir. de publ. Ray, Marcel. Janvier-Février 1951, n° 2. Strasbourg: Société européenne d'éditions et de publications.

**Copyright:** (c) Notre Europe / Société européenne d'édition et de publications

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/pierre\\_de\\_felice\\_vers\\_le\\_pool\\_agricole-fr-b6de7b26-bb9c-48c2-b9d2-c66155106b68.html](http://www.cvce.eu/obj/pierre_de_felice_vers_le_pool_agricole-fr-b6de7b26-bb9c-48c2-b9d2-c66155106b68.html)

**Date de dernière mise à jour:** 22/10/2012

## Vers le pool agricole

par Pierre de FÉLICE

Le sort de l'Europe est essentiellement lié à la réalisation de son unité par abaissement des barrières douanières qui enferment et étouffent les nations qui la composent et à la création de conditions de production susceptibles de lui permettre d'affronter victorieusement le marché mondial.

L'obstacle à cette double nécessité est essentiellement le défaut d'organisation concertée de l'agriculture européenne.

Ce qui est l'origine de l'étroit cloisonnement des nations, c'est le désir de chacune de protéger son agriculture — dont les prix de revient sont incapables de se mesurer entre pays voisins — et d'assurer, à l'intérieur de chaque Etat des prix garantis indépendamment de la valeur internationale des produits.

Cette pensée correspond au désir de donner satisfaction immédiate aux producteurs. La réalité ne tarde pas hélas à se venger de l'apparence. Il est bien évident, en effet, que le prix des denrées alimentaires rebondit sur le niveau des salaires, renchérit les produits dont l'agriculteur a besoin et par la même conduit logiquement à une accentuation de la protection et à une élévation des prix agricoles garantis. Ainsi la spirale ascendante s'élève sans profit durable pour personne et entraîne à une impasse certaine car la vérité économique — le prix international — ne se trouve pas changé pour autant.

Ce cercle vicieux doit être brisé et bien que cette véritable révolution se heurte à des conceptions traditionnelles, les principaux bénéficiaires de ce changement d'orientation sur la base européenne seront les agriculteurs eux-mêmes.

A condition d'être préalablement étudié et appliqué avec mesure et par produit, l'élargissement du marché agricole jusqu'au plan européen développera les débouchés et, loin de nuire aux conditions de production, peut les améliorer de façon décisive.

Les denrées agricoles européennes sont de deux natures : des productions de qualité (fruits, vins, légumes) d'une part, des productions céréalières et laitières de grosse consommation, d'autre part.

Pour les premières, si l'on persévère dans la tentative actuelle d'accord douanier franco-italien, il est certain qu'aucune solution ne pourra être trouvée puisque France et Italie sont productrices des mêmes denrées et que leurs facultés de consommation respectives ne peuvent que très partiellement servir à l'un ou à l'autre de ces deux pays. Au contraire, si se trouvent réunies aux côtés des nations productrices de grands pays consommateurs, comme les pays scandinaves par exemple, de larges débouchés aujourd'hui fermés par des droits de douane prohibitifs peuvent s'ouvrir, un partage des commandes peut s'effectuer entre agriculteurs appelées à se spécialiser pour éviter d'être rivales, un courant d'échanges entre denrées agricoles et produits industriels peut rationnellement s'organiser.

Pour les denrées de consommation courante, une sorte de préférence européenne est de nature à satisfaire tous les producteurs. On oublie trop, en effet, que notre continent pris dans son ensemble est déficitaire et même largement déficitaire. Si donc l'Europe s'organisait sur le plan agricole et — comme le font les autres continents — se réservait ses propres débouchés, nous n'assisterions plus aux crises de mévente à l'intérieur de chaque pays, à la chute verticale et décourageante des prix. Une harmonie sur une base générale succéderait à une anarchie par un hermétisme national parfaitement déraisonnable.

Telles sont les raisons économiques qui justifient la proposition de résolution déposée le 10 juin 1950 (Document Assemblée Nationale N° 10.254) par M. Pflimlin tendant à l'organisation européenne des marchés agricoles, à la création d'un « pool agricole » communément appelé « pool vert ».

La récente session de l'Assemblée de Strasbourg a ajouté à ces raisons des motifs politiques.

Après avoir espéré la création d'une autorité politique européenne de façon directe et immédiate, cette Assemblée s'est orientée vers la voie indirecte dite fonctionnelle dont le processus est de partir des réalités économiques pour aboutir à l'autorité politique souhaitée. Dans les secteurs économiques importants doivent être créées des autorités spécialisées à la tête desquelles serait placé un Ministre européen et l'ensemble des dits ministres formerait un Cabinet qui serait le Gouvernement européen de demain responsable devant une Assemblée Européenne.

Or, si de telles institutions naissent pour l'armée européenne pour le charbon et l'acier, pour les transports, comment l'agriculture pourrait-elle, sans déséquilibre grave à son détriment, rester en dehors d'un tel mouvement ? Il est bien évident qu'une telle perspective est impensable et que le pool agricole est même peut-être l'élément de base de toute l'organisation européenne projetée parce que le sort de l'agriculture conditionne le relèvement économique général.

Pour notre part, nous eussions souhaité qu'une union politique préalable servit de guide et de chef à une organisation qui, pour s'édifier, aura à vaincre des intérêts privés et nationaux facilement coalisés pour la préservation de ce qui existe, pour un refus d'accepter de nouvelles formules qui n'ont pas encore fait leurs preuves. Nous pensons également que l'interdépendance des activités économiques s'oppose au cloisonnement et qu'un organisme comme l'O.E.C.E. — à condition d'être contrôlé par une Assemblée à l'échelle des problèmes européens — devrait être l'organe coordinateur, le chef d'orchestre de l'ensemble économique européen.

D'autres voies ont paru devoir être adoptées pour arriver au même but. Sous peine d'être une fois de plus oubliés, les agriculteurs ne sauraient bouder à une évolution inéluctable et doivent, en aidant à la création d'un pool agricole européen, assurer leurs chances.... et les nôtres.

Pierre de FELICE  
*Sénateur du Loiret*  
*Délégué de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe*